

QUE SE PASSE-T-IL APRÈS LE SCHÉMA DE VACCINATION DE BASE ?

Si vous partez en vacances...

Pour les voyages à l'étranger, il est fréquemment nécessaire de prévoir des vaccinations supplémentaires, en particulier, pour les maladies que l'on rencontre rarement (p.ex., hépatite A) ou pas (p.ex., fièvre jaune) dans notre pays. En outre, c'est l'occasion de vérifier si votre carnet de vaccinations est à jour. Pour obtenir plus d'informations, rendez-vous sur le site Internet www.reisgeneeskunde.be.

Pour le travail...

Dans certaines professions, il est demandé de recevoir des vaccins supplémentaires (p.ex., contre l'hépatite B pour les personnes qui travaillent dans le secteur des soins de santé).

Si vous avez 65 ans ou plus...

Dès 65 ans, certains vaccins supplémentaires sont recommandés, étant donné que certaines maladies peuvent, à un âge avancé, avoir des conséquences graves sur la santé, telles que la grippe et les pneumocoques.

Même si vous avez plus de quinze ans, il est nécessaire de continuer à se faire vacciner. Les vaccins sont essentiels tout au long de la vie. Parlez-en à votre médecin.

Si vous ou votre partenaire souhaitez tomber enceinte...

Certaines maladies peuvent être très nuisibles pour la santé de la mère ou du fœtus lors de la grossesse. C'est pourquoi, il est essentiel d'être vacciné, avant la grossesse, contre la rougeole, les oreillons et la rubéole. Il est recommandé aux femmes enceintes de se faire vacciner contre la grippe, si la grossesse s'étend sur plus de trois mois pendant la saison de la grippe.

Il est également recommandé aux femmes enceintes de se faire vacciner à chaque grossesse contre la coqueluche. Grâce à la vaccination, la mère se protège non seulement elle-même contre les maladies, mais également en premier lieu son bébé qui ne peut pas être vacciné au cours des premières semaines de vie. Il est également important de vérifier que le carnet de vaccinations des autres membres de la famille est à jour, étant donné qu'ils sont tout aussi susceptibles de contaminer le nouveau-né.



Pour en savoir plus...

Pour obtenir plus d'informations concernant les vaccins et les maladies contre lesquelles ils protègent la santé, rendez-vous sur www.zorg-en-gezondheid.be/vaccinaties.

www.zorg-en-gezondheid.be

Dossier traduit du néerlandais aussi disponible en version originale via vaccins@zorg-en-gezondheid.be

éd. resp. Dirk Dewolf, Agentschap Zorg en Gezondheid, Agence flamande Soins et Santé) - 08/2014



Vlaanderen
is zorg

SE FAIRE VACCINER EST ESSENTIEL, MÊME POUR VOUS

Brochure de vaccination générale
pour les jeunes et les moins jeunes

AGENTSCHAP
ZORG & GEZONDHEID

POURQUOI VAUT-IL MIEUX SE FAIRE VACCINER ?

Il n'y a pas si longtemps, des cas de coqueluche (*Bordetella pertussis*), diphtérie (croup), rougeole, oreillons (parotidite) et poliomyélite (polio) étaient fréquemment signalés en Flandres. Ces maladies sont très dangereuses pour la santé et étaient, autrefois, à l'origine d'un taux de mortalité élevé. Grâce aux vaccins (ou vaccinations) proposés gratuitement, ainsi qu'au suivi du schéma de vaccination recommandé, il a été possible de renverser la tendance. Ainsi, la vaccination a permis d'enrayer la variole et d'éliminer la poliomyélite en Europe.

La vaccination est indispensable tant qu'une maladie sévit quelque part dans le monde. Une personne vaccinée est protégée contre une maladie. Si tous les Hommes étaient vaccinés, les agents pathogènes ne pourraient plus être transmis d'une personne à l'autre. Vous protégez également, de cette manière, les nouveau-nés et les jeunes enfants qui n'ont pas encore été vaccinés.

Il est donc capital que tous vos vaccins soient à jour, non seulement pour votre propre santé, mais également pour celle de votre entourage.



QUEL EST LE RÔLE D'UN VACCIN ?

Un vaccin comporte des particules de bactéries et de virus, habituellement, responsables d'une maladie. Ces petites particules sont rendues inoffensives et ne causent donc pas de maladie. Ils permettent uniquement de stimuler votre système immunitaire pour qu'il produise des anticorps. Si, par la suite, vous entrez en contact avec les véritables bactéries et virus, vos anticorps permettront de les détruire.

QUI ET COMMENT VACCINE-T-ON EN FLANDRES ?

Dès l'âge de huit semaines, le nourrisson reçoit son premier vaccin. Une seule piqûre suffit contre six agents pathogènes différents. Un rappel de vaccin doit avoir lieu à plusieurs reprises pour protéger l'enfant de manière optimale. Après la première série de vaccinations, vous êtes protégé(e) pendant un certain temps contre la plupart des maladies. Par la suite, certaines maladies nécessitent un rappel de vaccin pour stimuler à nouveau les défenses de l'organisme. Ainsi, vous serez suffisamment protégé(e) contre les maladies.

Tous les vaccins du schéma de vaccination de base (voir ci-contre) sont offertes de forme gratuites par les cliniques de « Kind en Gezin », ainsi que pour le Centre flamand pour l'accompagnement des élèves (CLB). Vous pouvez également faire vacciner votre enfant par votre médecin de famille ou votre pédiatre. Eux aussi peuvent obtenir les vaccins gratuits mais toutefois, vous devrez régler les honoraires de consultation. Le Gouvernement flamand offre gratuitement les rappels de vaccins contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche aux adultes et contre la grippe pour les personnes résidentes en centres de soins aux personnes âgées.

Schéma de vaccination de base en Flandres (2014)

	Âge 8 sem.	12 sem.	16 sem.	12 m.	15 m.	6 a.	10a.	12 a.	14 a.
polio, diphtérie, tétanos, coqueluche, hépatite B, Hib*	✓	✓	✓		✓				
pneumocoques	✓		✓	✓					
rougeole, oreillons et rubéole				✓			✓		
méningocoques de sérotype C					✓				
polio, diphtérie, tétanos, coqueluche						✓			
HPV** (papillomavirus humain, uniquement chez les jeunes filles)								✓	✓
diphtérie, tétanos et coqueluche									✓

* Hib : *Haemophilus influenzae* de type b peuvent provoquer des méningites

** HPV : Le papillomavirus humain peut être à l'origine d'un cancer du col de l'utérus.